

N° 2025\_005

## FINANCES – Désignation de l'offre financement retenue et Autorisation signature pour le projet de la MSP

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le samedi 11 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie le lundi 20 janvier 2025 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

**Présents :**

Frédéric CUIILLERIER, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Isabelle BRIARD, Sylvie CLERC, Éric DODET, Raymond DOUARE, Pascal FOULON, Jean-Luc FOURNIER, Joël GIRARD, Bruno GUITTARD, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Carl LEQUERTIER, Jean-Marc MASSE et Marie-Françoise QUERE.

En exercice : 21  
Quorum : 11  
Présents : 16  
Votants : 21

**Excusés :**

Christine ADRIAN, Dominique RENAULT, Sébastien GALERON, Florence MARQUES DA SILVA et Charline MARTINEAU.

**Pouvoirs :**

Dominique RENAULT..... Frédéric CUIILLERIER  
Christine ADRIAN ..... Marie-Françoise QUERE  
Sébastien GALERON..... Éric DODET  
Florence MARQUES DA SILVA..... Pascal FOULON  
Charline MARTINEAU..... Isabelle BRIARD

**Secrétaire de séance :** Valérie LABOUACHRA

Il est nécessaire de contracter un emprunt à long terme d'un montant de 1 200 000 euros et à court terme de 800 000 euros pour financer le projet de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Dans le cadre de cette démarche, quatre établissements bancaires ont été consultés, et leurs offres ont été analysées selon plusieurs critères : le taux d'intérêt, les frais de dossier, les modalités de remboursement, et les conditions générales.

Les principales offres reçues sont les suivantes :

	ETUDE DE FINANCEMENT							
	Crédit Agricole		Crédit Mutuel		Caisse d'Epargne		Banque des Territoires	
	Crédit long terme	Crédit court terme	Crédit long terme	Crédit court terme	Crédit long terme	Crédit court terme	Crédit long terme	Crédit court terme
<b>Montant</b>	1 200 000.00 €	800 000.00 €	1 200 000.00 €	800 000.00 €	1 200 000.00 €	800 000.00 €	<b>Pas de retour</b>	
<b>Durée</b>	25 ans	2 ans	25 ans	2 ans	25 ans	2 ans		
<b>Taux</b>	3.04%	3.07%	3.78%	3.40%	3.78%	2.85%		

Frais de dossier	1 200.00 €	800.00 €	1 200.00 €	800.00 €	800.00 €	500.00 €	
------------------	------------	----------	------------	----------	----------	----------	--

Après étude des propositions, l'offre de banque apparue comme la plus avantageuse pour la commune, en raison du taux d'intérêt le plus bas sur le crédit à long terme est l'offre du Crédit Agricole.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'AUTORISER** la commune de Saint-Ay à contracter un emprunt auprès de la Banque Crédit Agricole pour un montant total de 1 200 000€ pour le crédit à long terme et de 800 000€ pour le crédit à court terme, destiné à financer le projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire.
- D'AUTORISER** Monsieur le Maire a obtenir les meilleures conditions possibles notamment en ce qui concerne le crédit à court terme.
- D'APPROUVER** les principales caractéristiques de cet emprunt, à savoir :

	ETUDE DE FINANCEMENT	
	Crédit Agricole	
	Crédit long terme	Crédit court terme
Montant	1 200 000.00 €	800 000.00 €
Durée	25 ans	2 ans
Taux	3.04%	3.07%
Frais de dossier	1 200.00 €	800.00 €

- D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, notamment le contrat de prêt, et pour accomplir toutes les formalités administratives et financières liées à cette opération.
- DE PRECISER** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget Pôle Santé en section d'investissement – chapitre 16 (emprunts en euros) et en section de fonctionnement – chapitre 66 (charges financières).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Pour extrait certifié conforme  
A Saint-Ay, le

Le Maire,



Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire  
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le  
Et de l'affichage le

La secrétaire de séance, Valérie LABOUACHRA

